



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 01 mars 2023

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	qui ont pris part à la délibération	Quorum
13	15	15	8

Date de la convocation : : 23/02/2023

Date d'affichage : : 23/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bruno CROUZEVALLE, Maire.

Etaient présents : M. Thierry MICHEL, M. Bernard HENRIET, Mme Barbara GALLEZ-DENQUIN, Mme Caroline GAY-PARA, M. François BIQUEZ, M. Thierry COFFINET, Mme Annick DEFONTAINE, M. Philippe GALY, M. Fabrice GUILLOU, M. Bernard FRANCONY, Mme Claire MUS, Mme Emmanuelle PROVENT CHAUZU

Absents excusés : Mme Eve CAUQUIL qui a donné pouvoir à M. Bernard HENRIET
M. Julien HERVAULT qui a donné pouvoir à M. François BIQUEZ

Secrétaire de séance : M. Bernard HENRIET

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 01 février 2023

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à formuler des remarques sur la rédaction du Procès-Verbal de la réunion du 01 février 2023. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

Monsieur le Maire fait part du décès de deux personnalités du Chef-Lieu : Lucien Bolon 90 ans à 3 jours de ses 60 ans de mariage avec Marcelle et Jeannine Exertier 93 ans après 70 ans de mariage avec Camille.

Il indique qu'un représentant de la Commune doit être désigné à Grand Lac pour :

La Commission RLPI. - Annick DEFONTAINE accepte de représenter la Commune
La Commission Agriculture- Philippe GALY accepte de représenter la Commune

Il indique que le site Internet de la Commune est en ligne (Les remarques et contributions doivent être adressées par mail à l'accueil de la Mairie- accueil@pugnychatenod.fr)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec le Lieutenant CHABORD lors d'un dépôt de plainte pour détérioration de bien public (candélabre sous la Mairie), qui lui a indiqué qu'après recherches sur leurs registres, il a recensé :

- 4 cambriolages sur la commune de Pugny-Châtenod pour 2022 contre 7 en 2021.
- 1 cambriolage depuis le début de cette année

Pour information, sur les résultats totaux de la COB Aix-Les-Bains, nous sommes à 140 cambriolages en 2021 et 132 en 2022, donc une baisse d'environ 5.7 %.

J'ai profité de l'occasion pour demander des patrouilles aux heures scolaires afin d'éviter le stationnement anarchique des parents d'élèves.

Il informe que l'attribution des logements OPAC a été finalisée avec 12 candidatures pour 6 logements (6 sont en rang 1 et 6 en rang 2). L'inauguration organisée par l'OPAC est prévue le 28 mars 2023 à 16 heures.

Il informe qu'ont eu lieu :

- Une rencontre avec l'ACEJ pour une table ronde des Maires (discussions autour du financement et d'une revalorisation de la participation des communes)
- Une rencontre avec Monsieur Cédric VIAL, Sénateur de la Savoie.
- Une rencontre avec Madame Nathalie SCHMITT et Monsieur Florian MAITRE, Conseillers Départementaux)

Il informe également qu'une rencontre est prévue avec Madame Marina FERRARI, Députée de la 1^{ère} circonscription

ORDRE DU JOUR :

Délibération N°1 : Demande de subvention au titre des Amendes de Police au Conseil Départemental - Sécurisation du carrefour des Cendres

Délibération N°2 : Demande de subvention au titre du Fonds Verts – Modernisation de l'éclairage public

Délibération N°3 : Convention de servitude ENEDIS

DELIBERATION N° 1 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - SECURISATION DU CARREFOUR DES CENDRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année l'État établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente. L'instruction des dossiers est confiée aux Départements. La commune de Pugny-Châtenod peut bénéficier de cette aide et souhaite adresser au Conseil Départemental de la Savoie un dossier de demande de subvention pour 2023 pour l'opération de sécurisation du carrefour des Cendres.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 256 335.50 € HT. Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Source de financement	
Sécurisation du Carrefour des Cendres	220 660.50 €	Subvention Amendes de Police	84 590.71 €
Maîtrise d'œuvre	15 675 €	Subvention DETR	30 000 €
Frais divers (Bornage, Relevé topo, Mission SPS...)	20 000 €		
		Total subventions	114 590.71 €
		Autofinancement	141 744.79 €
TOTAL Dépenses	256 335.50 €	Total	256 335.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet pour la sécurisation du carrefour des Cendres
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 256 335.50 € HT
- **DEMANDE** au Conseil Départemental la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi délibéré à l'unanimité

DELIBERATION N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERTS – MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle qu'une deuxième tranche de travaux de modernisation d'éclairage public est prévue sur la Commune. Une aide financière au titre du Fonds Verts peut être sollicitée dans le cadre de ces travaux. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 65 369.33 € HT. Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Source de financement	
Modernisation de l'éclairage public	63 369.33 €	Subvention SDES	15 795 €
Maîtrise d'œuvre	2 000 €	Subvention AURA	9 000 €
		Subvention Fonds Verts	27 500 €
		Total subventions	52 295 €
		Autofinancement	13 074.33 €
TOTAL Dépenses	65 369.33 €	Total	65 369.33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de modernisation de l'éclairage public (2^{ème} tranche)
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 65 369.33 € HT
- **DEMANDE** à l'Etat dans le cadre du Fonds Vert la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de de l'Etat dans le cadre du Fonds Verts pour ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi délibéré à l'unanimité

DELIBERATION N° 3 : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle C 1464, appartenant à la Commune, sise au lieu-dit « Les Plantées ».



Il explique qu'il y a lieu de contractualiser une convention de servitudes avec Enedis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le dossier présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec Enedis ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Ainsi délibéré à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus. Ont signé au registre, comprenant les délibérations N°01 à 03, le Maire et le secrétaire

<p>Bruno CROUZEVIALLE</p>  <p>Maire</p>	<p>Bernard HENRIET</p>  <p>Secrétaire</p>
--	--

Rapport des Présidents des Commissions

Commissions Travaux et Qualité de Vie

Bernard HENRIET et Thierry MICHEL

Informations sur les projets en cours :

Structure petite enfance

- **Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)** déposé sur le portail du Dauphiné Libéré (20 mars 2023, date limite de réception des offres)
- Relance faite pour Subvention de la Région
- Réflexion sur **les modalités futures de gestion MAM/Mairie** à organiser prochainement : Commission Enfance Jeunesse. + Groupe Projet
- Rencontre avec la **Directrice de l'école** à programmer pour partager sur **l'organisation en phase chantier**.
- Rencontre de **l'Association de garderie** pour partage sur le projet.
- Réflexion complémentaire à mener concernant **les abords de l'école** (difficultés actuelles + nouveaux usagers). Propositions de solutions (nouveau projet). Analyse de la situation existante déjà engagée.

Sécurisation RD913 : Sécurisation carrefour des Cendres

- Dossier Projet réalisé par AIXGEO.
- Délibération CM pour engager demande de subvention auprès du Département.
- Consultation prochaine des entreprises
- Coût estimé à **221 k€** ; subventions **46 %**
- Cession de foncier avec congrégation St Vincent à réaliser.

Modernisation éclairage public

- **Déploiement Tranche 1 quasi terminé** (quelques ajustements avant le 24/03)
- Engagement Tranche 2 avant fin mars – début travaux tranche 2 en juin
- Délibération en CM pour dépôt d'une demande de **subvention pour la 2^{ème} tranche**
- Proposition faite aux lotissements de l'Etrat, les Charmettes et le Clos des Vignes pour extension de la démarche de modernisation

Commission Vie Scolaire
Caroline GAY-PARA

Le conseil d'école a eu lieu le 28 février.

- Finalement, Mr. le maire de Trévignin refuse de décaler les horaires de l'école. La question avait été posée au premier conseil d'école en octobre et nous avons refusé. Il aurait fallu refaire tous les contrats de nos salariés. Mr. Gonthier invoque la même raison.

- Les ATSEM en place donnent entière satisfaction et les parents souhaiteraient que l'on puisse leur offrir des CDI. Mr. Gonthier mentionne les charges administratives et judiciaires qu'il ne veut plus assumer. Il semble prêt pour discuter d'une solution de type SIVOM. Nous l'avons évoqué avec les parents qui y sont favorables. Il faudrait réussir à mettre cela en place pour la rentrée prochaine.

- Les budgets : Nous avons annoncé l'augmentation de notre budget transport à 3000 euros pour couvrir les frais déjà engagés, mais nous avons recommandé à la directrice de l'école de Trévignin de faire valider les budgets élevés par les mairies. Nous avons précisé que le cycle patinoire représente un pourcentage trop important du budget global.

Par ailleurs, la mairie de Trévignin annonce un budget global de 64 euros par élève alors que Pugny-Châtenod est à 72,16 euros par élève.

- 26 enfants rentreraient en petite section l'année prochaine selon l'estimation des directrices.